



Association pour le Développement
de l'Enseignement Bi/plurilingue



ADEB, Association pour le Développement de l'Enseignement Bilingue

APLV, Association des Professeurs de Langues Vivantes

Contact : adeb.informations@gmail.com

Paris, Strasbourg, le 18 avril 2021

L'AVENIR DES POLES BILINGUES D'ALSACE EN QUESTION

La toute récente création de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) en janvier 2021 ainsi que la réforme de l'organisation territoriale au sein d'une région académique du Grand-Est au cours des deux dernières années manifestent deux tendances opposées – décentralisation et recentralisation - qui ont des conséquences sur l'organisation académique.

Sans doute, la période actuelle amplifie-t-elle aussi le malaise de la corporation enseignante. C'est d'autant plus inquiétant que la langue régionale dispose de plusieurs atouts de réussite. Sauf que la volonté d'en tirer parti semble tout à coup manquer.

1. Points de blocage

La formation des enseignants

Une des failles les plus graves du dispositif bilingue français-allemand réside dans le recrutement de candidats compétents dans les deux langues et particulièrement en allemand et titulaires du niveau C1 du Cadre européen de référence pour les langues (CERL).

Le concours de recrutement

Depuis la première session du Concours de recrutement des professeurs des écoles de langue régionale (CRPE spécial bilingue français-LVR) en 2002, l'objectif de recrutement annoncé par le plan État-Région de 50 maîtres bilingues par an n'a jamais été atteint mais a au moins pu être approché. On pourrait donc penser que l'académie commence à disposer d'un « stock » relativement nombreux d'enseignants. Or, ce n'est pas le cas. Rares sont les enseignants des premières promotions encore actifs dans l'enseignement bilingue.

La formation continue

La formation continue a permis, dans le passé, d'inventer ou de réinventer la didactique spécifique de l'enseignement bilingue au premier degré. Malheureusement, elle a pratiquement disparu dans notre académie. Les très nombreuses publications allemandes sur la didactique spécifique, intégrant la dimension linguistique dans tous les apprentissages, ne sont pas encore connues ni utilisées dans l'académie.

Pour pallier la pénurie de maîtres de l'école primaire, l'académie met en place actuellement une formation didactique et linguistique pendant le temps scolaire afin de proposer des migrations vers le bilingue, la plupart du temps sous la forme d'un enseignant pour les deux langues, le même enseignant assurant dans la même classe les enseignements et en français et en allemand. Mais ce « dispositif MOBIL¹ » est une version au rabais du Master parcours bilingue. Au fil des années, le besoin de mesures palliatives et de rattrapage se manifeste avec plus d'acuité, mais la durée de formation (trois semaines de stages linguistiques et quatre semaines de formation) a été purement et simplement divisée par deux. Personne ne trouve cette réduction choquante. On ne peut pas non plus continuer à embaucher des personnels contractuels voire des étudiants pour pallier le manque d'enseignants compétents

L'INSPÉ de l'académie de Strasbourg a relancé à la rentrée dernière la préparation d'un diplôme universitaire (DU) « Enseigner sa discipline en langue allemande ». Mais ce DU, soumis aux règles de financement de la formation continue de l'Université de Strasbourg, est une nouvelle fois menacé de disparition : la direction de l'INSPÉ le juge financièrement non viable.

La mastérisation des formations non plus n'a pas permis de développer à l'Université de Strasbourg une formation initiale d'enseignants du second degré pour les disciplines concernés. La suppression des sections européennes en collège a contribué au déclin d'un enseignement bilingue disciplinaire en collège.

Construits sous l'égide de l'Université franco-allemande, un cursus intégré pour les professeurs du second degré pourrait constituer la solution. Vraie réussite, un tel cursus existe depuis plus de 20 ans pour le professorat des écoles grâce à une volonté politique transfrontalière forte et à l'implication des responsables binationaux. Un cursus binational intégré menant au professorat des collèges et des lycées fait défaut.

En somme, les efforts d'enseignants-chercheurs et de professeurs associés spécialisés dans la didactique du bilinguisme sont réduits à néant et cela n'émeut personne. La mission principale de l'INSPÉ (« [organiser]- avec les composantes [de l'université], avec l'UHA et le Rectorat - et [assurer] les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation, des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, de la licence (pré-professionnalisation) au master, dans le cadre des orientations définies par l'Etat² » n'est pas accomplie.

2. Pistes de résolution

Remobiliser les enseignants

L'action prendra du temps, les mesures préconisées s'inscrivent dans une démarche de longue haleine, raison de plus pour ne pas tarder à en programmer la réalisation.

- Comment ? Tout d'abord, en menant une évaluation sur la remise en cause de l'un des principes fondateurs de l'enseignement bilingue du premier degré en Alsace : le principe OPOL, une personne, une langue. Sachant la gravité d'une mesure de ce type, on s'étonne de voir l'académie engager une telle manœuvre sans étude préalable de ses implications, de ses

¹ Rectorat de l'académie de Strasbourg. Formation continue « MOBIL » 2020-2021.

² <https://inspe.unistra.fr/inspe/missions/>, consulté le 28.03.2021

contraintes, de ses avantages et de ses risques, sans la baser sur un cahier de charges, sur des conditions contractuelles.

Pour remotiver ces enseignants très spécialisés, leur hiérarchie immédiate pourrait les inciter à mettre leurs acquis professionnels au service de la collectivité enseignante, les associer à la politique de programmation, de conception et de rédaction des manuels.

- Il est temps aussi d'enclencher une stratégie de longue haleine pour consolider le recrutement et de concrétiser enfin un cursus universitaire complet et intégré de formation à l'enseignement dans le second degré.
- De plus, la prime compensatoire comme celle consentie par les Collectivités aux enseignants du premier degré ne compense pas une « chasse aux têtes » adéquate, des enseignants « outillés » et une formation à la hauteur des enjeux. Pourquoi la réussite au CRPE de langue régionale ne comporte-t-elle pas pour eux un engagement contractuel avec les directions académiques ?

Examiner des pistes d'évolution du dispositif

- L'expérience a prouvé que la filière Abibac n'incitait pas les bacheliers à s'orienter vers les métiers de l'enseignement. Partant de ce constat, il serait judicieux de prolonger la voie bilingue actuelle au-delà de la classe de troisième et de la conduire jusqu'au baccalauréat.
- Les récentes interventions à la tribune du Parlement³ en faveur d'une présence accrue du dialecte dans les enseignements bilingues d'Alsace mériteraient une étude de faisabilité. L'association ABCM-Zweisprachigkeit, sous contrat avec l'éducation nationale, a mené, au cours des dernières années, des expérimentations d'immersion linguistique compensatoire suivies de près par des enseignants – chercheurs⁴. Leurs bilans d'étapes seraient d'un grand intérêt et pourraient donner une nouvelle impulsion à la filière bilingue dans notre académie.

Resserrer les liens de fonctionnalité

- Les liens fonctionnels entre l'enseignement supérieur et les enseignements de premier et de second degrés se sont relâchés dans le cadre de la restructuration des rectorats au sein de la région du Grand Est. Comment le recteur de Nancy-Metz, promu recteur de région académique, seul à conserver le titre de chancelier des universités et secondé par une rectrice déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, pourrait-il être mieux à même de susciter et d'harmoniser la concertation entre ces différents degrés que la rectrice de Strasbourg⁵?
- De manière plus générale, l'enseignement en général et l'enseignement des langues régionales ne fonctionnent jamais aussi bien que lorsque l'Etat, à travers le préfet et le recteur, les Collectivités territoriales, à travers leurs présidents sont associés à leur gestion⁶. La nouvelle Collectivité européenne d'Alsace est au centre géométrique de cette coopération. « Chef de file » de la coopération transfrontalière dont elle élabore le schéma régional, cette collectivité est aussi à présent l'interlocutrice naturelle de l'académie de Strasbourg et des universités pour la mise en place de nouveaux partenariats transfrontaliers dans l'enseignement et la formation.

³ http://www.senat.fr/seances/s202012/s20201210/s20201210_mono.html#orat29

⁴ <https://www.francebleu.fr/infos/education/de-l-allemand-de-l-alsacien-et-pas-de-francais-200-enfants-alsaciens-en-classe-immersive-1504541966> page consultée le 2.04.2021.

⁵ <https://www.ac-strasbourg.fr/academie/region-academique-grand-est/> page consultée le 23.03.2021.

⁶ Le gouvernement et le Parlement sont à l'origine des textes programmatiques nationaux relatifs aux langues de France. En 2008, l'inscription de l'article 75-1 dans la Constitution (« Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ») a renforcé les pouvoirs des Collectivités territoriales mais a pu apparaître momentanément comme un désengagement de l'Etat, démenti par la loi d'orientation et de programmation de 2013 qui a donné des fondations légales aux langues régionales, inscrites dans les articles 312.-10 et 312-11 du Code de l'Éducation.

3. Conclusions

Pour retrouver sa dynamique, le dispositif académique d'enseignement bilingue doit bénéficier de **nouvelles impulsions** provenant de la recherche scientifique, de la didactique spécialisée, d'expérimentations sur le terrain et de création de ressources pédagogiques adéquates.

Sur le terrain, il faut réaffirmer **l'importance d'un pilotage fort et d'ajustements**, donner la priorité à des équipes connues et reconnues pour leur compétence spécifique.

De plus, le rôle du Centre de formation aux enseignements bilingues au sein de l'INSPÉ, qui constituait dans le cadre de la Convention quadripartite de l'éducation nationale avec les collectivités territoriales un **pôle de ressources majeur**, a été perdu de vue.

Enfin, préserver les chances de réussite du dispositif bilingue exige de **remettre les enseignants en confiance** au centre d'un dispositif au service de la population.

En somme, il faudrait redynamiser le pilotage académique, pour **faire évoluer une filière bilingue** qui s'est engluée dans des habitudes au rabais.

Sur la base du constat que nous dressons, et en toute connaissance des enjeux importants du bilinguisme français-allemand tant pour les enfants qui en bénéficient que pour la personnalité culturelle et économique de ce territoire, nous souhaiterions pouvoir traiter avec vous des points de blocage énumérés et des pistes de résolution existantes. C'est une volonté politique, académique et régionale, qui peut rouvrir l'avenir au bilinguisme français-allemand en Alsace.

Nous sollicitons un entretien de travail dans les délais les plus raisonnables, et selon les modalités qui vous sembleront les plus adéquates, afin d'activer, dès la rentrée prochaine, de nouvelles modalités de développement du bilinguisme français-allemand,

Pour ce faire, nous nous tenons à votre entière disposition et vous prions de croire en l'expression bien sincère de notre dévouement,

Françoise DU



Présidente de l'APLV

Laurent GAJO



Président de l'ADEB

Anémone GEIGER-JAILLET



Secrétaire de l'ADEB

à

Madame la Rectrice de l'académie de Strasbourg

Cabinet de la rectrice

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg Cedex